

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Sensibilisation des acteurs »

Compte-rendu de la réunion du 13 mars 2006 (19h00)

Ordre du jour :

- présentation des questions issues de la 1^{ère} réunion ;
- discussion autour de propositions d'actions.

PRÉSENTS :

Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de Mions
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Monsieur Louis GARIN, Chambre d'agriculture
Monsieur Emmanuel GAUDARD, Chambre d'agriculture
Monsieur Christophe FEINT, UNICEM
Monsieur Pierre RUDOLF, Association syndicale lotissement industriel Vénissieux-Corbas-St Priest
Madame Alexandra MERLIN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA
Monsieur Paul COSTE, CAEL
Monsieur Michel BAZOGE, CAEL
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Serge MONNIER, Préfecture du Rhône
Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF

Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Etaient excusés :

Monsieur René MARTINEZ, président SMEP Rhône-Sud
Madame Véronique MOREIRA, conseillère régionale Rhône-Alpes

1) Validation du compte-rendu de la réunion du 7 février 2006

M. Bomel, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, a souhaité apporter les modifications suivantes au compte-rendu de la réunion précédente :

« L'adhésion à des actions collectives par les imprimeurs est plus difficile car c'est un secteur d'activité qui se trouve dans une conjoncture économique défavorable. »

« Le bâtiment est une activité qui n'est pas encore touchée par les actions de la Chambre mais cette profession est bien structurée, via des chargés de mission qui travaillent dans le cadre des organisations professionnelles. »

Le compte-rendu ainsi corrigé de la réunion de la commission thématique « sensibilisation des acteurs » du 7 février 2006 est validé. Il est disponible sur le site Internet du SAGE.

2) Présentation des questions de la commission

Ces questions ont été identifiées à la suite de la 1^{ère} réunion, et complétées par le Bureau de la CLE réuni le 6 mars 2006. Elles doivent permettre d'approfondir les réflexions de la commission. Il s'agit également de formuler des réponses à ces questions à travers des pistes d'actions.

- Pas de véritable désaccord dans cette commission.
- Les questions qui se posent à l'issue de la 1^{ère} réunion sont celles-ci :
 - Quelles sont les cibles prioritaires (et leur hiérarchisation) ?
 - Quels vecteurs de communication utiliser ?
 - Quels moyens le SAGE doit-il se donner en fonction de quels objectifs ?
 - Comment la CLE devra-t-elle s'organiser pour remplir cette mission de sensibilisation ?

Questions transversales à toutes les commissions thématiques, concernant l'alimentation en eau potable et la nappe de la molasse :

- Quels besoins en eau à 20 ans? Quelles ressources disponibles ? Quel niveau de qualité ?
- La réglementation va dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'eau (baisse des nitrates, amélioration de l'assainissement...), mais quelles nouvelles pollutions sont à craindre (antibiotiques, résidus radioactifs...) et quelles anticipations sont possibles ?
- Quelles politiques de protection des périmètres rapprochés pour les captages menacés par les perspectives d'extension urbaine ?
- Quelle attitude avoir dans les zones proches des zones de captage ?
- Quelles exigences de qualité définir dans certaines zones d'activités ?
- Préparer les termes du débat sur la connaissance et le statut de la nappe de la molasse : qu'est-ce qu'un usage noble ?

3) Recherche de pistes d'actions

A partir des débats qui ont eu lieu au cours de la réunion de février et du Bureau de CLE, est proposé un tableau présentant :

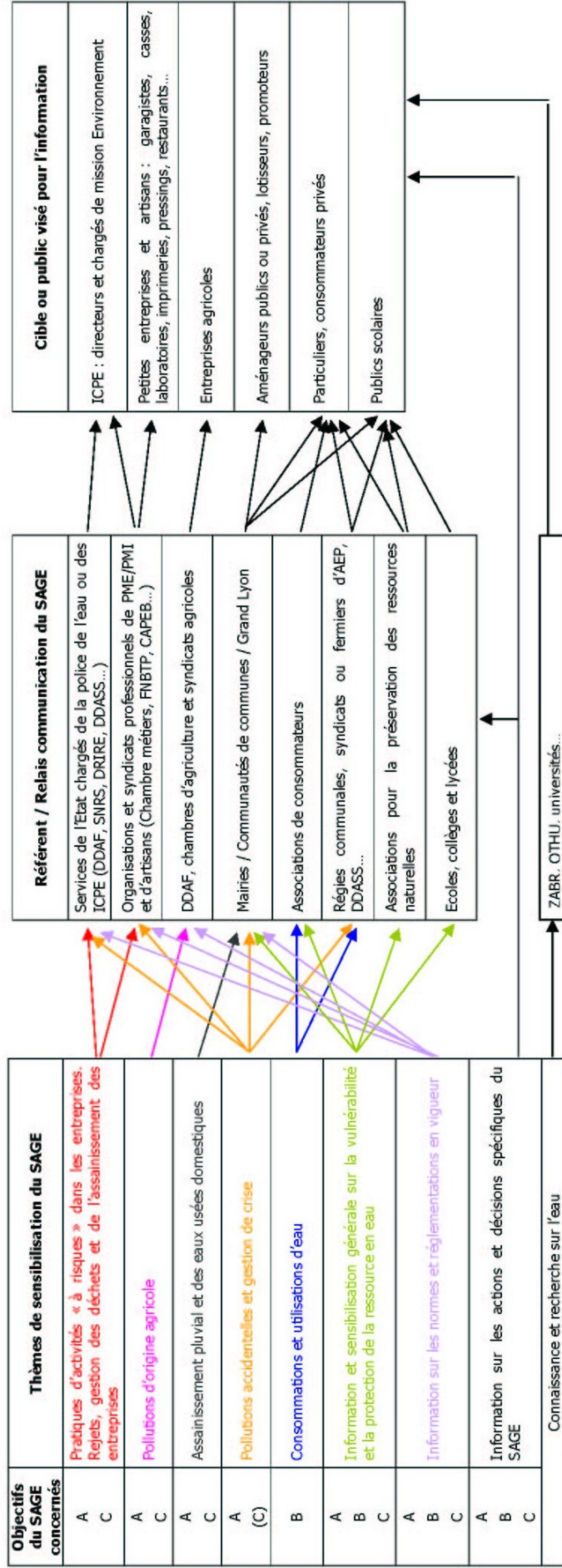
- les différents thèmes de sensibilisation du SAGE,
- un certain nombre de relais pour la communication,
- les cibles visées par l'information.

Les thèmes de sensibilisation sont proposés conformément aux 3 grands objectifs du SAGE :

- A** – Reconquête et préservation de la qualité des eaux ;
- B** – Gestion durable quantitative de la ressource en eau ;
- C** – Gestion des milieux superficiels et des inondations.

Voir le tableau page suivante.

- SENSIBILISATION DES ACTEURS -



ZABR : zone atelier Bassin du Rhône
 OTHU : observatoire de terrain en hydrologie urbaine

Interventions des participants au regard des différents thèmes :

Préambule sur le thème transversal de la nappe de la molasse

M. Montagne : bien anticiper l'information par rapport à des demandes émises par des collectivités ou entreprises (cas de demandes de prélèvements à la molasse par exemple) afin de ne pas les gêner au dernier moment.

Thème : pratique des activités à risques dans les entreprises

M. Monnier : concernant les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), le cadre légal national est déjà très fourni, et peut être renforcé par le préfet dans certains cas. Le SAGE doit plutôt orienter ses recommandations vers la sensibilisation des professionnels et de leurs représentants. La difficulté est de sensibiliser les bons professionnels au regard du type d'impact qu'ils peuvent générer.

M. Boudin : la commission « connaissance de la ressource » a mis en évidence l'intérêt d'un inventaire des activités qui aidera à mieux cibler les actions de sensibilisation.

M. Monnier : reste le problème essentiel du relais de l'information.

Mme Merlin : la Chambre des métiers est largement impliquée dans des démarches territoriales vers les grandes catégories de producteurs de déchets dangereux, via le chargé de mission environnement (financé par la Région Rhône-Alpes : actions de terrain, sensibilisation en terme de gestion des déchets, aide à l'investissement de dispositifs de collecte ou de dépollution, participation à des groupes de travail...). La Chambre a besoin d'être très présente sur le terrain, mais aussi de pouvoir proposer des aides financières pour inciter à de bonnes pratiques environnementales...

Mme Marqueste : la Chambre des métiers n'a qu'un seul chargé de mission environnement donc dispose de moyens insuffisants pour pouvoir tout faire en matière de sensibilisation des artisans et petites entreprises. Le SAGE ne peut-il pas renforcer les moyens humains de coordination pour aider à cette sensibilisation dans l'Est lyonnais ?

Mme Merlin : la Chambre est effectivement le relais quasi-unique pour les artisans, le chargé de mission est seul et la création de poste est difficile. Le SAGE pourrait en effet être un relais supplémentaire.

M. Coste : comment un artisan sait-il concrètement ce qu'il doit faire de ses déchets ?

Mme Merlin : pour certains métiers comme le bâtiment, des organisations professionnelles spécifiques assurent le relais de l'information. Sinon, l'artisan contacte soit la Chambre des métiers directement, soit la Chambre de commerce et d'industrie ou la collectivité qui le redirigeront vers la Chambre des métiers. Celle-ci donne des conseils confidentiels et gratuits. En fonction des besoins, elle peut mettre en place des actions collectives.

M. Chapgier : pour impulser des actions envers ces métiers, les gestionnaires de réseaux d'assainissement peuvent aussi être des relais intéressants. Les compagnies d'affermage émettent également des plaquettes. Il faudrait élargir au SAGE des actions menées très localement.

M. Montagne : quels types de recommandations à fournir aux nouveaux artisans qui s'installent ?

Mme Merlin : la Chambre propose un stage d'installation avec fourniture de plaquettes sur différents thématiques, mais ce n'est pas forcément le bon moment pour informer. Il est difficile de motiver à ce stade si l'artisan qui s'installe n'a pas déjà une sensibilité environnementale personnelle à la base. Les plaquettes présentent donc plutôt les relais et les aides financières.

M. Boudin : faudrait-il prévoir un livret d'accueil à fournir aux artisans qui s'installent avec des informations sur les particularités du territoire du SAGE ?

M. Chapgier : aller vers une sorte d'éco-conditionnalité des aides aux artisans.

M. Rudolf : ne pas oublier les mutations ou reprises d'activités où beaucoup d'informations se perdent.

Mme Desvallées : les salons d'artisanat peuvent aussi être des relais.

M. Chapgier : il faut cibler les enjeux les plus forts, là où les gains seront les plus conséquents : dans l'agglomération lyonnaise, l'enjeu fort est celui des toxiques organiques. Il faut aussi communiquer sur l'intérêt économique à moyen terme de la stratégie du SAGE.

M. Boucher : les patrons décideurs et les ouvriers qui manipulent constituent des cibles différentes. Il convient de favoriser un transfert d'attitude entre domicile et travail.

Mme Merlin : cibler les jeunes générations. Beaucoup d'artisans sont proches de la retraite, et leur activité ne sera bien souvent pas reprise.

M. Monnier : bien prendre en considération le moment de la sensibilisation. Quand le dossier de demande d'autorisation est présenté, c'est déjà trop tard car des choix prioritaires sont d'ores et déjà faits à ce stade. Le rôle du SAGE est d'anticiper sur les choix faits par les collectivités, industriels, etc., afin d'éviter des pertes économiques en ligne.

M. Boucher : l'industriel qui dépose un dossier se trouve très seul, et a beaucoup de mal à avoir des contacts avec l'administration pour voir s'il existe d'autres alternatives. Il a en outre besoin d'une grande réactivité.

Propositions :

- **dégager des financements pour un chargé de mission, de la communication écrite ;**
- **prévoir des actions d'anticipation envers les industriels soumis à autorisation.**

M. Chapgier : quand un industriel se raccorde au réseau d'assainissement, profiter de cette occasion pour le sensibiliser, et prévoir un accompagnement et des contrôles à l'échelle de tout le périmètre SAGE.

M. Boucher : attention au syndrome de l' « épouvantail ». Ne pas aller vers des idées préconçues, et ne pas faire peur aux entreprises avec des préconisations trop restrictives ou des interdictions.

M. Monnier : préserver l'égalité des activités économiques du secteur devant les contraintes.

M. Boucher : informer sur les actions, c'est bien, mais il faut d'abord faire comprendre les objectifs recherchés.

Thème : pollutions d'origine agricole

Quels sont les moyens d'inciter les exploitants, au-delà de la PAC, à améliorer leurs pratiques ?

M. Garin : les grandes cultures, majoritairement présentes dans l'Est lyonnais, fonctionnent selon une organisation commune de marché, par conséquent des cahiers des charges sont imposés aux agriculteurs en matière de techniques de production. La coopération et le négoce sont des relais incontournables pour sensibiliser les agriculteurs. Aujourd'hui, on parle d'entreprises agricoles plus que d'agriculteurs. Ils sont devenus des gestionnaires et la contrainte majeure est l'économie.

Dans le tableau (page 3), mettre une flèche à double sens entre DDAF, chambre d'agriculture, syndicats (colonne 2) et entreprises agricoles (colonne 3).

Thème : assainissement pluvial

M. Chapgier : le manque de communication est flagrant sur le devenir des eaux pluviales, notamment auprès des aménageurs.

M. Rudolf : pour les industriels, le bureau d'étude est bien souvent le relais efficace.

M. Chapgier : nécessité de former aux bonnes pratiques d'assainissement pluvial les bureaux d'étude, donneurs d'ordres, élus.

M. Rayssac : concepteurs et particuliers sont 2 cibles différentes. Les collectivités sont à la fois cibles et relais.

Thème : information sur normes et réglementation en vigueur

M. Boucher : les professionnels sont intéressés par de la formation d'une part et de l'information d'autre part, via leurs représentants et aussi l'administration. On manque souvent d'information concrète, d'autant que la réglementation évolue rapidement.

Mme Merlin : les artisans ne ressentent pas trop la pression par rapport à la réglementation qui évolue ; en cela leur fonctionnement est plus proche de celui des particuliers. Par contre, un artisan qui parle à un autre artisan, cela fonctionne bien. Mettre en avant ceux qui adoptent les bonnes pratiques pour que les autres s'en inspirent.

M. Chapgier : le particulier est plus sensible à la notion de macro-déchet, qui attire son attention.

Thème : gestion de crise face en cas de pollutions accidentelles

Que changer dans les processus habituels de gestion de crise à partir du moment où le SAGE existe ?

M. Monnier : le SAGE peut recommander sur la manière de communiquer lors d'une crise.

M. Chapgier : les élus revendiquent la connaissance des procédures à mettre en place.

M. Monnier : prendre l'attache du service de la protection civile. Rappel : le maire est le 1^{er} responsable de la sécurité sur sa commune.

M. Chapgier : au Grand Lyon, pour chaque bassin d'infiltration, le territoire de collecte amont a été défini afin que les risques soient évalués et que les pompiers adaptent leurs actions. On pourrait étendre ce type de mesures à tous les ouvrages pluviaux du SAGE.

Proposition : inventaire des accidents types avec leur niveau de gravité, à diffuser largement.

M. Boucher et Rudolf : le risque de manipulation de produits polluants par les particuliers existe également. Important travail à mener sur les déchetteries.

Points généraux

M. Dancette : le contenu de la communication auprès des différents acteurs doit rester le même. La cohérence de la communication doit se faire autour de l'idée de la fragilité de la nappe et de sa nécessaire protection. S'attacher à définir le contenu de cette information fondamentale et en quoi elle concerne de façon plus ou moins spécifique chacun des acteurs.

M. Chapgier : cibler sur de véritables enjeux.

M. Dancette : signale que sur le tableau (cf. page 3), le relais des services d'État devrait être fléché vers quasiment toutes les cibles de la 3^{ème} colonne.

M. Boucher : le tableau ne serait-il finalement pas plus logique en mettant la 3^{ème} colonne (cibles) en 1^{er} ?

M. Rudolf : les bulletins municipaux des collectivités sont des relais efficaces pour sensibiliser le public à la culture de l'eau.

Mme Marqueste : concernant les consommations et utilisations d'eau, la sensibilisation aux économies d'eau doit être orientée vers les particuliers mais ajouter également les agriculteurs et industriels.

Conclusion

Trois grandes pistes de sensibilisation :

- sensibilisation globale sur des informations fondamentales, à diriger vers la majorité des acteurs ;
- volets plus spécifiques vers des cibles définies ;
- plan de gestion de l'information en cas de crise.

Des actions concrètes relatives à chacun de ces points seront proposées et discutées au cours de la prochaine réunion.

PROCHAINE REUNION
(Salle du CCAS derrière la Mairie de MIONS) :
Judi 20 avril à 14h30

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les comptes-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

www.rhone.fr/sage-est-lyonnais

ANNEXE :

Liste d'émargement